

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2024-00010

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 2 juillet 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

La demande de dérogations mineures vise à autoriser l'implantation d'un garage privé isolé en cour avant :

- Dans une zone proscrite;
- Avec une marge de recul latéral de 2,00 mètres (6,56 pieds) soit une différence de 3,00 mètres (9,84 pieds) de la norme minimale requise de 5 mètres (16,4 pieds) pour l'implantation d'un bâtiment accessoire isolé en cours avant.

La réglementation en vigueur

Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532 :

- Les bâtiments accessoires ne sont pas autorisés en cours avant dans la zone REC-6, selon l'article 6.2.4, alinéa a); et
- Les bâtiments accessoires sont autorisés en cour avant si l'implantation respecte les marges de recul avant et latérales prescrites pour le bâtiment principal, soit de 5 mètres (16,4 pieds) pour la marge de recul latérale requise, selon l'article 6.2.4 alinéa b).

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 5 901 250, sis au 806, chemin Coupland, dans la zone REC-6.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 2 juillet 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 14 juin 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix